

CCAM une étape significative franchie le 31 décembre 2005.

Fin décembre, les chiffres de la montée en charge de l'utilisation la CCAM indiquent une forte progression depuis son démarrage en avril 2005.

Tous les établissements de soins publics et privés utilisent cette nouvelle classification commune des actes médicaux et en ville, les médecins spécialistes ont largement adopté la nouvelle codification.

Grâce à la mobilisation conjuguée des médecins, de leurs éditeurs de logiciel et l'appui des Caisses primaires d'Assurance maladie, près de 75 % des médecins spécialistes les plus concernés par l'utilisation de cette nouvelle nomenclature (radiologues, cardiologues, otorino laryngologistes, pneumologues, ...).... utilisent un logiciel Sésam-Vitale 1.40. pour coder l'ensemble de leurs actes techniques en CCAM.

A partir de janvier 2006 , afin d'amplifier et finaliser la dynamique engagée, les correspondants Vitale des Caisses primaires prendront l'attache de tous les médecins spécialistes qui ne sont pas encore équipés d'un logiciel Sésam-Vitale 1.40 pour les accompagner individuellement dans leur démarche de mise en œuvre de la CCAM avant le 31 mars 2006.